



Association Sportive Culturelle  
et d'Entraide de la Direction  
Départementale des Territoires  
de la Sarthe

# Challenge interrégional bowling « Alain MOTTIER » 2016



## Règlement

L'ASCE 72 organise tous les ans un challenge Interrégional de bowling appelé challenge « Alain MOTTIER ».

Article 1 - Ce challenge individuel est ouvert à tous (\*) grands et petits (10 ans minimum) actifs ou retraités. Les enfants mineurs devront obligatoirement être accompagnés d'un parent adulte ;

Article 2 - Il se déroulera sur les pistes du bowling du Mans, boulevard Nicolas CUGNOT (rocade) le **samedi 5 novembre 2016 à 14h00 précises.**

Il sera précédé d'un repas à **11h45 au restaurant «Lumière d'Asie» 1, rue Albert EINSTEIN. 72700 ALLONNES. (Buffet libre et à volonté) ;**

Article 3 - Classements :

**Deux classements seront effectués.** Un par catégorie de joueurs.

**Catégorie A** : les joueurs confirmés ou jouant dans l'équipe ASCE 72.

**Catégorie B** : les joueurs occasionnels loisir.

Le même lot sera offert au premier de chaque catégorie

Article 4 - L'affectation des pistes sera effectuée par les organisateurs ;

Article 5 - Compétition :

Le challenge s'effectuera sur trois lignes (parties) avec handicap. Ensuite, les trois premiers de la **catégorie A** au classement général se rencontreront selon le système Roll Off. (sans handicap)

Le 3<sup>ème</sup> rencontre le 2<sup>ème</sup>

Le vainqueur rencontre le 1<sup>er</sup>

Puis le classement définitif est proclamé.

Pour la **catégorie B** le classement est définitif à la fin des trois lignes.

Article 6 - Handicap :

Le score de chaque joueur sera majoré d'un handicap calculé sur une ligne tirée au sort (\*\*\*) avant le début de la compétition.

Ce handicap sera reporté sur les trois lignes jouées. Il sera égal à 50% de la différence entre le score de la ligne tirée au sort et 200 avec un maximum de 50 ;

## Article 7 - Récompenses

Les trois premiers se verront remettre un lot.

**1<sup>er</sup> lot** - Un séjour d'une semaine gratuite (**hors vacances scolaires d'été**) pour quatre personnes maximum sur le lieu de son choix dans un mobil home de la société TOHAPI

**Cette récompense ne peut être attribuée à la même personne au cours des deux années suivantes.**

*Si le gagnant de 2016 arrive en première position en 2017 et/ou 2018, il se verra attribué le lot de la deuxième place, le séjour gratuit sera alors attribué au deuxième du classement ou au troisième voir suivants en fonction des résultats des deux années précédentes.*

**2<sup>ème</sup> lot** - Deux billets pour une ou deux parties de bowling (en fonction des horaires choisis) et les chaussures gratuites (au bowling du Mans ou de La Ferté Bernard) ;

**3<sup>ème</sup> lot** - Deux places de cinéma

## Article 8 - Adhésion ASCE :

Les gagnants de la semaine en mobil home devront obligatoirement être adhérents (interne ou externe) de l'ASCE pour l'année du séjour.

## Article 9 - Droit à l'image :

Chaque participant accorde à l'organisateur le droit d'enregistrer, en partie ou en totalité, sa participation à l'événement sous forme de photos, film, reportage et tout autre moyen existant ou non encore existant, et de les utiliser à des fins promotionnelles et sans lui devoir aucun droit financier.

**Tout participant qui s'inscrit au challenge accepte que son image soit exploitée par l'organisateur dans le cadre du challenge régional ;**

## Article 10 - Cas de force majeure :

En cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement ou d'annuler la manifestation ;

## Article 11 - Acceptation du règlement :

Par le fait de son inscription, tout participant au challenge adhère sans restriction au présent règlement et en accepte toutes les dispositions ainsi que les décisions de l'organisateur pour les cas qui n'y seraient pas mentionnés.

(\*) Il sera demandé la somme de deux euros (2,00 €) en plus du règlement de l'inscription aux personnes qui ne sont pas membre de l'ASCE, pour frais d'assurance.

(\*\*) Le tirage au sort sera effectué avant la compétition par un participant (pris au hasard) en présence d'un représentant du bowling et de l'organisateur

**P.S. Les membres du comité directeur de l'ASCE 72 participants, ne pourront se voir accorder un lot.**